

O FIL DE L'INFO CLONAS N° 216 Février 2021



SITE INTERNET

Rappel de l'adresse : « <http://www.clonas.fr> ».
Votre application smartphone **Clonas sur Varèze** (à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur vareze » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.
commune@clonas.fr / accueil@clonas.fr

Pour rappel vous pouvez voir en vidéo la **rétro 2020** de notre commune, en scannant ce QR Code



Ou via le lien : <https://youtu.be/WShC8mr9OsU>

Ou encore à partir de la page d'accueil du site de notre commune www.clonas.fr.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Rappels :

Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures. Les clôtures et les annexes (abri de jardin, etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.

Nota-bene : extrait du règlement du PLU pour les zones Ua et Ub :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m.
- L'emploi à nu de carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing est interdit.

Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour tout ravalement de façades et changement de tuiles et d'huissieries.

Les constructions de moins de 20 m², non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 20 m², il faut un permis de construire.

Celles de moins de 40 m², attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 40 m², il faut un permis de construire.

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER.

❖ **Permis de construire**

CHORON M. et S. : Chemin du Boucharin – Lieu-dit La Rainy. AH 880
Construction maison individuelle
Arrêté positif du 28/01/2021

❖ **Déclarations préalables**

KANAT I. et ULUDAG B. : 6 Lot. Le Mas des Sources. AC 424
Division parcellaire
Arrêté positif du 14/01/2021

REV'ISO. : 10 Bis Rue de Bourbourey. AH 812
Isolation thermique par l'extérieur.
Arrêté positif du 08/01/2021

❖ **Certificats d'urbanisme informatifs**

ALLEGRE J. : Le Sablon. AC 51
Arrêté du 08/01/2021

BOGIRAUD C. : Les Chais. AD 551
Arrêté du 14/01/2021

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en février 2005**, doivent se faire recenser en mairie, à partir de leur date anniversaire **courant février 2021**, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé :

- Lors de l'inscription à un examen scolaire
- Lors de l'inscription au permis de conduire même en cas de conduite accompagnée



Congés de l'agence postale

L'agence postale sera fermée du **15/02/2021 au 20/02/2021 inclus**.

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage du bac jaune se fera :

- **Vendredi 12 février 2021**
- **Vendredi 26 février 2021**
- **Vendredi 12 mars 2021**



Rappel : pour tout problème concernant les bacs contacter les Ambassadeurs du Tri au **04 74 29 31 15**

Les dépôts sauvages

Plusieurs d'entre vous les ont sans doute rencontrés lors de leur ballade quotidienne, ils gâchent l'image de notre village et de son environnement :



ce sont les dépôts sauvages.

De plus en plus fréquemment, nos agents municipaux sont détournés de leurs missions initiales pour débarrasser ces dépôts de déchets, de toutes sortes, jetés sur nos chemins par des gens sans scrupules.

Outre l'atteinte à l'environnement, le ramassage et le traitement de ces dépôts sauvages, prennent du temps et coûtent à la collectivité.

Déposer des déchets sur la voie publique constitue un délit. La commune a d'ailleurs déposé une plainte auprès de la gendarmerie de St Clair du Rhône. Outre les frais relatifs à l'élimination des déchets, les contrevenants s'exposent à des amendes dont le montant varie de 150 à 1500 €, selon l'importance et la nature des déchets.

Soyons donc tous vigilants contre ce fléau !

Mutuelle communale

« Solimut », Mutuelle de France, tiendra une permanence :



Jeudi 18 février 2021 de 9h30 à 11h30

Salle du conseil municipal en Mairie

Dans le respect des gestes barrières

Vaccinations COVID

La campagne de vaccination a débuté, les Clonarins de plus de 75 ans concernés ont été contactés pour la plupart, des informations leur ont été fournies.

Un centre de vaccination est installé à la clinique des côtes du Rhône à Roussillon, mais à l'heure actuelle

les vaccins à disposition ne permettent pas d'obtenir un rendez-vous dans l'immédiat.

Tout est complet jusqu'à fin mars

Plus d'informations en mairie 04 74 84 91 44

Point sur les travaux



Les travaux d'aménagement du Rond-point des Rozons s'achèvent, les derniers poteaux ont été déposés, le marquage au sol va être effectué, la signalisation verticale est en place les travaux d'embellissement sur les trottoirs et les îlots se feront au printemps.

Au niveau des salles festives, les travaux intérieurs continuent, les travaux d'aménagements extérieurs ont débuté ; des arbres ont été plantés dans les noues, les espaces de stationnement seront mis en forme après la mise en place des VRD.

Don du sang collecte 2021

La prochaine collecte du don du sang aura lieu le :

Mardi 2 mars 2021

de 9h00 à 12h et de 15h à 19h00

Salle l'Espace, près du Sémaphore à Roussillon.

Chenilles processionnaires du pin

C'est le moment, si vous ne l'avez pas encore fait, de prévenir la prolifération des chenilles processionnaires sur vos résineux.

Les chenilles processionnaires forment à l'automne des nids (cocons) accrochés dans les pins. Détruire les nids est une solution efficace pour stopper leur invasion et éviter de croiser des processions de ces insectes aux poils très urticants.



Au printemps, les chenilles processionnaires du pin descendent des arbres pour aller s'enterrer et prolonger leur cycle biologique. **Il faut donc anticiper.**

A ce stade, la seule action possible consiste à enlever les nids, en taillant les branches, et à les brûler. Cette opération doit être pratiquée avec beaucoup de précautions : se protéger les yeux, les mains, les bras.

Plus de renseignements sur le site :

www.fredon.fr

Haies débordantes

Les branches d'arbres et des haies, débordant sur la voie publique et notamment sur les trottoirs, causent une gêne importante et sont source de dangers :

- Trottoirs et chaussées rétrécis
- Panneaux de signalisation cachés
- Visibilité réduite



Il y a obligation de les tailler en vertu de la Loi sur les routes L.1-10.

Médiathèque communale

Atelier un dessin peut en cacher un autre



Agathe DEMOIS et Vincent GODEAU sont des illustrateurs expérimentés. Ils proposent de partager leur univers à travers des formes ludiques et imagées. Les enfants vont découvrir une technique insolite : créer un dessin de base qui cachera un secret, une autre illustration, à découvrir à la loupe ! Une belle occasion de développer sa créativité.

Vincent GODEAU interviendra à la **médiathèque de Clonas** pour un atelier familial intitulé

« **Un dessin peut en cacher un autre** » :

Mercredi 3 mars 2021 de 10h à 12h

Exposition Cache-Cache Ville

UN LIVRE À EXPLORER AVEC UNE LOUPE MAGIQUE



Par ailleurs leur exposition intitulée
« **Cache-cache ville** » se déroulera à la
Médiathèque de Clonas
Du 2 au 20 mars 2021

Avis de recrutement de l'armée de l'air

L'école d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de SAINTES propose aux jeunes entre 16 et 18 ans en 2021 une formation

Pour les classes de :

- CAP aéronautique
- Premières
- Terminales

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **lundi 08 février 2021**

Dépôt de dossier à effectuer au plus tard le **mercredi 16 avril 2021**

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site officiel de l'Armée de l'air : <https://eetaa722.fr/>

Jeunes adultes en difficulté

Insertion socio professionnelle

Le CSMV (Centre de Service Militaire Volontaire) d'Ambérieu-en-Bugey offre aux jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans) en difficulté la possibilité d'apprendre un métier et d'acquérir une première expérience professionnelle au sein d'un cadre structurant. Son but n'est pas de former des militaires, mais de permettre l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes en difficulté.

Ce centre vous propose :

- Une formation humaine et comportementale s'appuyant sur la « militarité »
- Une remise à niveau scolaire et informatique encadrée par un enseignant de l'éducation nationale
- Une formation professionnelle qualifiante adaptée aux besoins des entreprises
- Une formation à la conduite afin d'être présenté à l'examen du permis B
- Gratuité du logement et de l'alimentation dans le centre, chacun des volontaires se verra percevoir une rémunération.

Cette formation dure entre 8 et 12 mois (en fonction de la formation professionnelle suivie).

Chaque année est rythmée par 3 incorporations qui offrent des formations telles que : préparateur de commande, monteur fibre optique, agent de prévention et de sécurité, assistant de vie aux familles, vendeur conseil en magasin....

Pour tous renseignements : Tél : **04 27 50 60 28**

Mail : **smvamberieumail.com**

O FIL DE L'INFO CCEBER

CAUE : Permanences de l'Architecte Conseil

Un architecte pour vous conseiller ...

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER) propose des permanences d'architecte pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation. Gratuites, elles permettent d'obtenir des informations et des conseils sur le projet.

Consulter l'architecte le plus tôt possible permet de mieux adapter la construction à son terrain, d'optimiser son insertion sur le site, sa qualité architecturale...

Deux permanences ont lieu par mois, Rue du 19 mars 1962 à St Maurice l'Exil, uniquement sur rendez-vous, au ☎ **04 74 29 31 10**.

Prochaines permanences :

- Vendredi 5 février 2021
- Vendredi 19 février 2021
- Vendredi 5 mars 2021



O FIL DES ASSOCIATIONS

Les associations sportives Clonarines reprennent certaines activités pour les enfants, en extérieur et en respectant les consignes sanitaires préconisées par leur fédération.

Tennis Club de Clonas

Stages de tennis pour les enfants de 4 à 17 ans

Du 8 au 10 février 2021

Et du 17 au 19 février 2021

Ces stages sont **ouverts à tous**.

Les inscriptions seront prises

Jusqu'au 2 février 2021 par mail.

Les horaires seront précisés après les inscriptions.

Ces stages seront organisés en respectant les dernières mesures sanitaires dictées par la fédération française de tennis et approuvées par le ministère des sports.

Contact : Ludivine CORTOT, Tel : 06 83 00 94 52

Mail : **ludicortot1@gmail.com**.



Les Allées Chantent

Le Concert entre jazz, blues et tzigane

Avec Michel SUPERA & Éric COMERE



Prévu le Dimanche 7 février 2021

Est annulé pour des raisons que l'on commence trop à connaître !

COVID-19

CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable